



EN DIRECTION DES SYNDICATS

Compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2010 au Ministère de la Santé sur les revendications IADE

Plus de 150 IADE de la région Ile-de-France présents au rassemblement et des centaines d'autres rassemblés devant les ARS, les préfectures et dans les établissements. Plus de 80 % des IADE restent mobilisés.

Du côté du Ministère de la Santé cela commence mal : la délégation initialement prévue avec 3 représentants par organisation syndicale a été réduite à 2.

Du Jamais VU !

Un quart d'heure après que la délégation soit rentrée dans les locaux du ministère de la santé, la ministre communique déjà à la presse sur la négociation en cours....

Ci-dessous le lien pour pouvoir vérifier que Mme Bachelot fait des comptes rendus de réunions avec les organisations syndicales avant que les réunions ne se soient tenues.

<http://www.sante-sports.gouv.fr/les-huit-organisations-syndicales-representatives-du-personnel-de-la-fonction-publique-hospitaliere-recues-par-roselyne-bachelot-narquin.html>

Avant son départ Mme Bachelot nous donne une ultime preuve, s'il en était besoin, de son mépris pour le dialogue social!

17H00 : Une partie de la délégation sort du Ministère pour faire un compte-rendu aux personnels rassemblés et pour répondre à la communication de la Ministre.

Mme Bachelot s'est pour la première fois déplacée pour participer à une réunion concernant le mouvement des IADE, avec des membres de son cabinet !

Elle a continué de tenir son discours sur la dimension, "je vous ai entendu" et a essayé d'en faire la démonstration en posant les items revendicatifs portés par la profession.... Bizarrement, elle en a oublié un, et pas des moindres, celui sur le **maintien de la reconnaissance de la pénibilité** !

Notre délégation CGT est intervenue pour revenir sur les violences policières organisées à l'encontre des IADE, lors de la manifestation du 1er octobre. Comment est-ce possible de recenser près de 50 IADE blessés, avec près de 30 arrêts maladies enregistrés suites aux coups portés par les forces de l'ordre? Nous avons fait la démonstration, preuve à l'appui, que les agresseurs étaient bien du côté des forces de l'ordre et pas des IADE ! Nous avons demandé que les plaintes déposées par le ministère de la santé soient levées et que les poursuites engagées en direction des 3 collègues IADE convoqués devant le TGI de Paris, les 18 octobre pour l'un et 1er décembre pour les 2 autres, soient stoppées.

Mme Bachelot a semblé découvrir ces faits et a indiqué qu'elle allait se renseigner. Sortie avant la fin des discussions, Mme Bachelot a été prise en flagrant délit de communication devant les caméras pour dire que le problème avec les IADE était réglé!... Mais les annonces faites au cours de cette réunion sont loin de répondre aux attentes !

- Sur la revalorisation salariale :

La grande nouveauté annoncée par Mme Bachelot, c'est la proposition d'une prime de 130 euros pour les 4 derniers échelons de la grille salariale des IADE à partir du 1er janvier 2012 (!) pour ceux qui opteront pour le nouveau corps.

Cette prime ne concernerait qu'un petit millier ou une petite partie (1000 c'est peut être beaucoup) d'IADE sur les 8000 exerçant à ce jour.

Les organisations syndicales ont annoncé que la revalorisation salariale ne pouvait pas être en dessous d'une NBI (41 points de NBI minimum) d'une valeur de près de 190 euros par mois et pour tous les IADE Cette proposition est mise à l'arbitrage du Ministère qui donnera sa réponse vendredi.

La question de la reconnaissance du diplôme d'IADE dans une grille salariale de haut niveau revalorisée pose la question de la reconnaissance de l'ensemble des qualifications pour tous les personnels hospitaliers personnels. Le protocole « Bachelot » sur LMD n'a rien résolu.

Pour la filière soignante, la CGT revendique :

- le bac (c'est-à-dire 1,4 a 2,8 x Smic) pour les AS AMP ADP.
- une vraie licence (1,8 a 3,6 x Smic) pour les IDE et autres médico-tech
- et un vrai master (2 a 4 x Smic) pour les spécialises

- Sur le Master

Mme Bachelot a réaffirmé que pour la gestion du stock il n'était pas possible de le traiter d'une façon globale, cette reconnaissance du master, pour les IADE déjà diplômés, se fera au cas par cas ! Ce que la CGT ne partage pas.

- Sur l'Exclusivité de Fonction

La Ministre a remis en avant son engagement écrit, qui, en effet, indique que cette exclusivité de fonction ne serait pas remise en cause.

Mais l'article 51 de la loi HPST, qui organise les coopérations professionnelles, n'a pas été remis en cause par la Ministre alors que la brèche est bien là.

Cet article prévoit qu'un professionnel de santé pourra réaliser des actes qui ne relèvent pas de sa formation initiale et donc de sa qualification...Aucune réponse n'est apportée à cet argument pourtant développé à chaque rencontre avec le Ministère depuis le début du mouvement !

Bien au contraire, le Ministère considère que cet article est un élément positif pour les professionnels de santé. Rappelons que la CGT n'est pas opposée à l'évolution des

professions de santé, mais dans cadre réglementaire, et non de façon empirique comme le procédure le prévoit dans la loi HPST.

- Sur le maintien de la Reconnaissance de la Pénibilité

La Ministre botte en touche en faisant référence au dossier national sur les retraites! Elle essaye de faire oublier que c'est elle qui a remis en cause cette reconnaissance de la pénibilité pour les infirmiers et les infirmiers spécialisés, avant même l'ouverture des négociations nationales sur le dossier des retraites. Elle a mis en avant la retraite à 60 ans avec décote, et sans décote à 65 ans pour les infirmiers qui intégreront les nouveau corps. Ce fait rend important l'intervention des professionnels de santé dans les journées interprofessionnelles de grève et de manifestations du 12 octobre 2010.

De cette réunion, il en ressort une grande mise en scène médiatique du Ministère de la santé dans le cadre d'un déni complet des règles du dialogue social de notre pays!

La CGT ne peut pas se satisfaire de ces réponses qui sont de l'indigence vis à vis de la profession.

Par conséquent, la balle est dans le camp du Ministère qui doit se prononcer d'ici vendredi sur la proposition ayant rassemblé les organisations syndicales présentes à la fin de la réunion, à savoir :

41 points de NBI pour tous les IADE versés dès le 1er décembre, au lieu de 131 euros en 2012 pour une minorité des IADE qui choisiront le nouveau corps de la catégorie A.

Cependant, la proposition des organisations syndicales demeure encore éloignée de la revendication de la revalorisation indiciaire, néanmoins c'est bien plus que celle du Ministère. Le coût de ces propositions est bien plus élevé que celles du Ministère, et l'attitude du Ministère dans les prochains jours permettre de vérifier sa volonté ou non d'ouvrir de véritables négociations

Il n'est pas trop tard, car le projet de loi de financement de la sécurité sociale est en débat jusqu'à la fin du mois de novembre. D'ailleurs, ce PLFSS vient d'essuyer un camouflet au conseil de la Sécurité Sociale par un rejet très majoritaire des membres.

Dès que les réponses du Ministère nous seront données, nous la communiquerons rapidement.

Montreuil, le 7 octobre 2010

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 70 / 92 • Fax : 01 48 18 29 80

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : www.cgt.fr/santeas • **e-mail :** ufmict@sante.cgt.fr